



7 mars 2017

COMMUNIQUE ADCAM

"Crise ouverte entre les Directeurs de CAF et la Direction Générale de la CNAF"

Dans une lettre adressée au Directeur de la Sécurité Sociale, l'Association des Directeurs de CAF (ADIRCAF) dénonce une affaire de trop, celle de la mise au fin de fonctions du Directeur de la CAF de Strasbourg à compter du 27 février 2017.

Outre cette décision, l'association regrette *"l'absence de confiance nécessaire entre une Caisse Nationale, tête de réseau, et les Directeurs locaux"*. Elle évoque un *"mode de fonctionnement qui confond fermeté et posture excessivement arbitraires"*. Elle précise que les Directeurs de CAF *"n'ont nul besoin de méthodes vexatoires, de pressions inadmissibles"* pour améliorer la performance du service public.

Un contexte qui a conduit la majorité des Directeurs de CAF et leurs collaborateurs à suspendre leur participation aux réunions nationales. Nous ne pouvons que déplorer cette situation.

L'ADCAM s'interroge également sur la procédure de cessation de fonction. Comme le souligne la Cour des Comptes, dans son rapport de 2014, *"dans la mesure où la décision de cessation de fonctions emporte la modification du contrat de travail et non rupture, elle nécessite l'accord express du salarié"*. Cela ne semble pas le cas pour le Directeur de la CAF de Strasbourg qui, par ailleurs, dispose du soutien de son conseil d'administration.

En tout état de cause, l'ADCAM sera particulièrement attentive à l'évolution de ce conflit en espérant une issue positive.

Au-delà de cette épreuve, c'est la question de l'exercice du métier de Directeur au sein de la Sécurité Sociale qui est posée. La défiance déjà exprimée par les Directeurs de CAF à l'occasion du précédent de la Roche sur Yon interpelle sur les conditions de pilotage d'un réseau qui porte un jugement sévère sur les dirigeants de sa Caisse Nationale. La dynamique de réseau induit une confiance qui semble faire défaut à un moment où les CAF continuent de connaître de fortes tensions sur leur charge.

L'ADCAM est pleinement solidaire de ses collègues Directeurs de CAF.

Une solidarité qui pourrait se concrétiser, le cas échéant, sous forme d'actions communes avec l'ADIRCAF.

Jean Claude Barbot
Président de l'ADCAM